

Le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 14 janvier 2021, s'est réuni le mardi dix-neuf janvier deux mille vingt-et-un à dix-huit heures trente, en la salle municipale Henri Lambert, sous la présidence de M. Le maire Bernard HOGUET.

**Sont présents :**

Monsieur Bernard HOGUET, Maire,

Mesdames Sophie RIOULT, Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, Adjoints au Maire,

Mesdames Marie-Pierre PRIEUR, Marie-Lise DEGREMONT, Marie-Claire LEBAS PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Christelle JARRY, Messieurs Claude MAGUET, Xavier LECOINTRE, Xavier PAILLETTE, Christopher MAUVE, Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Conseillers municipaux.

**Sont absents excusés :**

Monsieur Victor BALIER, Conseil municipal délégué, ayant donné pouvoir à Mme Sophie RIOULT,

Madame Elvira HACHE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Lise DEGREMONT.

Mme Angélique VERROUST, secrétaire de mairie, assiste à la séance.

Après l'appel nominal, M. Dany DEFONTAINE est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

1. Travaux RD 940 : demande de subvention.
2. Projet de MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) : procédure de désaffectation du logement de fonction des instituteurs.
3. Avenant à la convention de reversement de taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités communautaires.
4. SDE76 : mise à disposition du rapport d'activités 2019.
5. Marchés conclus en 2020.

### **Question n°1 : Travaux RD 940 : demande de subvention.**

Suite aux travaux de passage des câbles éoliens sur la RD 940, il est proposé de valider la proposition du Département de prendre en charge la réalisation des travaux de réfection des voiries, seule la partie trottoirs restant à la charge de la mairie. La prise en charge de ces travaux représenterait pour la mairie un coût estimé de 32 211,00€ HT.

M. Le Maire précise que RTE prend à sa charge la partie de la route concernée par les travaux de passage des câbles éoliens, et que le Département prend à sa charge le reste de la route.

M. Le Maire précise que la réfection des trottoirs prise en charge par la mairie ne concerne qu'une partie de la route concernée par les travaux de réfection totale.

M. Claude Maguet souligne qu'il serait important à cette occasion de procéder à un aménagement qui permettrait de faire ralentir la circulation dans le sens montant. M. Dany Defontaine propose la mise en place d'un feu tricolore à détection de vitesse. M. Le Maire rappelle qu'il était envisagé la mise en place d'un radar pédagogique.

Adopté à l'unanimité.

### **Question n°2 : Projet de Maison d'Assistantes Maternelles**

Afin de pouvoir répondre à une demande de création de MAM dans le logement de fonction des instituteurs, il est rappelé qu'il est nécessaire de demander au préalable les avis du Préfet et de l'Inspecteur d'Académie concernant la désaffectation dudit logement de fonction.

Le projet est porté par 2 assistantes maternelles qui propose la création d'une MAM dans ce local pour l'accueil de 6 enfants.

M. Xavier Paillette demande si la limite annoncée de 6 enfants maximum peut être étendue. Mme Sophie Rioult indique que non dans ce local, mais que cela pourra être probablement envisageable quand les locaux actuels de l'école seront libérés dans le futur, suite à la création d'un nouveau groupe scolaire dans le cadre du projet centre-bourg.

Adopté à l'unanimité.

### **Question n°3 : Avenant à la convention de reversement de taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités communautaires.**

Il s'agit d'approuver la prolongation pour 2 ans de la convention qui a été mise en place entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, à compter de 2014 pour une durée initiale de 5 ans (arrivée à échéance en 2019).

M. Le Maire précise que sur les 680 000€ perçus par la Commune au titre de la taxe foncière, environ 250 000€ sont issus du parc d'activité, et que 10% de cette valeur, soit 25 000€ est reversé à l'intercommunalité.

M. Serge Lecrosnier rappelle que ce reversement ne concerne que la zone d'activités, et non la zone commerciale.

Adopté à l'unanimité.

#### **Question n°4 : Rapport d'activités 2019 du SDE 76**

M. Le Maire procède à la lecture du document afin que les membres du Conseil Municipal en prennent connaissance.

#### **Questions n°5 : Marchés conclus en 2020**

Le Conseil Municipal prend connaissance des marchés conclus en 2020, présentés par Monsieur Le Maire.

#### **Questions diverses :**

***M. Claude Maguet demande comment fonctionne la cantine scolaire suite au nouveau protocole gouvernemental pour lutter contre le COVID-19.***

Mme Sophie Rioult précise que le protocole est respecté et que la cantine scolaire continue de fonctionner sur le principe « pas de mélange de classe ».

M. Le Maire souligne l'implication et la solidarité des agents communaux, ainsi que celles des parents, pour l'application rigoureuse du protocole sanitaire.

***M. Claude Maguet demande ce qu'il en est du projet de site de décarbonatation.***

M. Le Maire précise que le projet est toujours en cours et qu'il tiendra informé le Conseil Municipal de son avancement.

Mme Marie-Pierre Prieur indique que la commune de Senneville aurait déjà appliqué un surcoût sur les factures de ses concitoyens. M. Le Maire confirme que le syndicat d'eau a en effet anticipé les investissements nécessaires au projet du site de décarbonatation.

#### **M. Le Maire indique avoir reçu un courriel émis par AMR76**

Il est fait état que Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté, a mis en place un dispositif visant à valoriser les actions citoyennes mises en œuvre par des jeunes gens.

Intitulé « Prodiges de la République », ce dispositif a pour objectif de mettre à l'honneur les jeunes femmes et les jeunes hommes qui se distinguent par leur engagement citoyen.

M. Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que s'ils ont connaissance de jeunes gens, idéalement âgés de moins de 30 ans, ayant fait preuve d'un engagement remarquable pour une cause éducative, culturelle, humanitaire, militaire, sociale ou autre, ils peuvent lui en faire part pour les inscrire dans le dispositif « Prodiges de la République ».

Pour plus d'informations sur le dispositif « Prodiges de la République », voir le site internet <https://www.gouvernement.fr/les-prodiges-de-la-republique-a-l-honneur>



### ***Projet de constitution d'un livre historique sur la commune de Saint-Léonard***

Mme Marie-France Moignot évoque la possibilité de faire réaliser un ouvrage historique sur la commune de Saint-Léonard. Celui-ci permettrait de mettre en valeur la commune, son histoire, son patrimoine.

Elle interroge le Conseil Municipal sur l'intérêt d'un tel projet, sachant que le coût estimé serait de 10 000€ à 15 000€ H.T.

M. Serge Lecrosnier souligne qu'il s'agit d'un budget conséquent.

Cette question sera débattue à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal.

### ***Aide des communes demandées par M. Le Préfet pour les opérations de vaccination***

Mme Bernadette Malandain indique que le Préfet demande si les communes peuvent participer aux opérations de vaccination menées auprès des populations dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Mme Malandain propose que le CCAS recense les personnes vulnérables et/ou à risque de la commune et les contacte pour savoir si elles seraient intéressées par la vaccination. Dans le cas de réponses positives, le CCAS leur proposerait un support pour les aider dans leurs démarches d'inscription.

**\*\*\* Fin des questions diverses \*\*\***

Pour conclure le Conseil Municipal du mardi 19 janvier 2021, M. Le Maire procède à la lecture de l'agenda des prochains rendez-vous pour les commissions, groupes de travail ou Conseils Municipaux.

Fin de la séance à 20h05.

Le prochain Conseil Municipal est programmé le mardi 16 mars à 20h.